# **ASSIST<sup>MD</sup>**

## **CONCENTRÉ D'HUILE**

Un mélange d'agent tensioactif et d'huile pour pulvérisation agricole de qualité supérieure pour application avec les produits **POAST<sup>MD</sup>**, **BASAGRAN<sup>MD</sup>**, **LADDOK<sup>MD</sup>** et atrazine.

# **USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**GARANTIE:** Huile minérale à base de paraffine ...... 83%

Mélange d'agent tensioactif ............ 17%

Nº D'ENREGISTREMENT: 16937

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE DU À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

**CONTENU NET: 10 L** 

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

BASF Canada Inc. 100 Milverton Drive 5<sup>e</sup> étage Mississauga, Ontario L5R 4H1 No. Tél. (289) 360-1300

**ASSIST<sup>MD</sup>**, **BASAGRAN<sup>MD</sup>**, **LADDOK<sup>MD</sup>** et **POAST<sup>MD</sup>** sont des marques déposées de BASF AG, utilisées par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

## **PRÉCAUTIONS**

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. Ne pas prendre ingérer.
- 3. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la buée de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- 4. Se laver à fond après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.
- 5. Porter des vêtements protecteurs, tels que des lunettes protectrices ou un écran facial, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes en caoutchouc.
- 6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de réutiliser.
- 7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
- 8. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, cours d'eau et étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

### PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un distillat de pétrole.

## **ENTREPOSAGE**

- 1. Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé et empêcher l'eau d'y pénétrer.
- 2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des semences, des engrais et des pesticides.
- 3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comportant pas de drain de vidange sur le sol.
- 4. Les herbicides doivent être expédiés et entreposés à l'écart des autres pesticides pour éviter la contamination.

## ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

# **ASSIST<sup>MD</sup>**

# **CONCENTRÉ D'HUILE**

Un mélange d'agent tensioactif et d'huile pour pulvérisation agricole de qualité supérieure pour application avec les produits **POAST<sup>MD</sup>**, **BASAGRAN<sup>MD</sup>**, **LADDOK<sup>MD</sup>** et atrazine.

# **USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**GARANTIE:** Huile minérale à base de paraffine ...... 83%

Nº D'ENREGISTREMENT: 16937

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE DU À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

**CONTENU NET:** 10 L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

BASF Canada Inc. 100 Milverton Drive 5<sup>e</sup> étage Mississauga, Ontario L5R 4H1 No. Tél. (289) 360-1300

**ASSIST<sup>MD</sup>**, **BASAGRAN<sup>MD</sup>**, **LADDOK<sup>MD</sup>** et **POAST<sup>MD</sup>** sont des marques déposées de BASF AG, utilisées par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

## MODE D'EMPLOI

Le **concentré d'huile ASSIST** est un mélange d'agent tensioactif et d'une huile pour pulvérisation agricole de qualité supérieure conçu pour usage dans les applications par pulvérisation en postémergence de **POAST**, **BASAGRAN**, **LADDOK** et d'**atrazine**. Consulter les étiquettes pour le mode d'emploi détaillé des divers herbicides.

#### **POAST**

# Certaines cultures à feuiles larges

Pour les pulvérisations de **POAST** avec le **concentré d'huile ASSIST** après émergence, appliquer aux graminées annuelles déjà levées au stade de croissance de 1 à 6 feuilles ou au chiendent jusqu'au stade de croissance de 3 feuilles conformément aux instructions données sur l'étiquette de **POAST**. Consulter l'étiquette de **POAST** pour plus d'information sur les cultures homologuées.

Il faut ajouter du concentré d'huile ASSIST à toutes les applications de POAST, aux doses suivantes:

Volume d'eau nécessaire par hectare	Quantité nécessaire de concentré d'huile ASSIST par hectare
Folle avoine, céréales spontanées et gra Application terrestre	aminées annuelles
50 à 110 litres 110 à 200 litres	0,5 à 2 litres
Application aérienne	
25 à 50 litres	0,5 à 1 litre
Chiendent Application terrestre seulement	
110 litres 200 litres	2 litres 4 litres

## **BASAGRAN**

Pour pulvérisation en postémergence de **BASAGRAN** et du **concéntre d'huile ASSIST**, appliquer aux mauvaises herbes à feuilles larges, après la levée, conformément aux instructions données sur l'étiquette de **BASAGRAN**. Consulter l'étiquette de **BASAGRAN** pour plus d'information sur les cultures homologuées.

Ajouter du **concentré d'huile ASSIST** aux applications par pulvérisation de **BASAGRAN**, aux doses suivantes:

Volume d'eau nécessaire par hectare	Quantité nécessaire de concentré d'huile ASSIST par hectare
Application terreste 100 à 400 litres	1 litre/100 litres de solution de pulvérisation jusqu'à un maximum de 2 L/ha. Réduire à 1 L/ha dans des conditions chaudes et humides
Application aérienne 50 à 100 litres	0,125 à 0,25 litre

# BASAGRAN, LADDOK

Maïs (grain, ensilage, sucré et de semence)

Pour les applications avec **LADDOK** ou **BASAGRAN**, pulvériser lorsque les mauvaises herbes ont une hauteur de 0,5 à 30 cm, conformément aux instructions données sur les étiquettes de **LADDOK** et de **BASAGRAN**.

### **ATRAZINE**

Maïs (grain, ensilage, sucré et de semence)

Pour les pulvérisations d'atrazine avec le **concentré d'huile ASSIST** à la volée (application générale), après la levée, on applique aux mauvaises herbes à feuilles larges et aux graminées avant qu'elles aient atteint 4 cm de hauteur et moins de 24 jours après le semis. Ne pas traiter une fois que le maïs à atteint 15 cm de hauteur pour les applications avec de l'atrazine. Ne pas ajouter d'herbicide à base d'hormone tel que **2,4-D, 2,4DB, MCPA, MCPB, Dicamba** ou **Kil-Mor<sup>MD</sup>** ni quelque autre herbicide aux combinaisons d'emulsions huile-eau d'atrazine destinées au maïs.

## MÉLANGE

- 1. Remplir d'eau le réservoir du pulvérisateur jusqu'à la moitié.
- 2. Verser la quantité voulue d'herbicide et continuer le remplissage.
- 3. Verser le **concentré d'huile ASSIST** en dernier. Une fois le remplissage terminé, continuer à brasser.

## **PRÉCAUTIONS**

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. Ne pas ingérer.
- 3. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la buée de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- 4. Se laver à fond après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.
- 5. Porter des vêtements protecteurs, tels que des lunettes protectrices ou un écran facial, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes en caoutchouc.
- 6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de réutiliser.
- 7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
- 8. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, cours d'eau et étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

### PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation**: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un distillat de pétrole.

### **ENTREPOSAGE**

- 1. Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé et empêcher l'eau d'y pénétrer.
- 2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des semences, des engrais et des pesticides.
- 3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comportant pas de drain de vidange sur le sol.
- 4. Les herbicides doivent être expédiés et entreposés à l'écart des autres pesticides pour éviter la contamination.

## ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

# **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<sup>&</sup>lt;sup>MD</sup>Toutes les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))